

RÈGLEMENT 735-2025

Règlement décrétant des travaux d’entretien (déneigement et sablage) de l’avenue des Huards et l’avenue du Plateau, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027

- CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;
- CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d’entretien de l’avenue des Huards et l’avenue du Plateau;
- CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 8 913,44 \$ (coût net) pour deux (2) ans, soit du 15 octobre 2025 au 15 avril 2027;
- CONSIDÉRANT QU’ avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 25 août 2025;
- CONSIDÉRANT QU’ un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 25 août 2025.

POUR CES MOTIFS,

2025-310 il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 735-2025 intitulé « Règlement décrétant des travaux d’entretien (déneigement et sablage) de l’avenue des Huards et l’avenue du Plateau, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027 » et qu’il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l’exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de l’avenue des Huards et l’avenue du Plateau, désignées rues privées, pour un montant total de 8 913,44 \$ (coût net) pour une période de deux ans, réparti comme suit : 4 346,48 \$ pour la saison 2025-2026 et 4 566,96 \$ pour la saison 2026-2027, le tout tel qu’il appert à la soumission de Déneigement Patrick Pesant en date du 2 juillet 2025, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l’article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d’un immeuble construit bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l’extrait du rôle d’évaluation inclus à l’annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble construit dont il est propriétaire. Le plan désignant le bassin de taxation est illustré à l’annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre d’immeubles construits dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ Directeur général et greffier-trésorier	_____ Mairesse
--	-------------------

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

<i>Avis de motion :</i>	<i>Le 25 août 2025</i>
<i>Adoption du projet de règlement :</i>	<i>Le 25 août 2025</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>Le 15 septembre 2025</i>

_____ Directeur général et greffier-trésorier	_____ Mairesse
--	-------------------

Secteur sélectionné sur la carte

Municipalité de Chertsey

Liste des dossiers

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage		Profondeur		Superficie		Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble
7610-77-5648-0-000-0000 1	IBANEZ GOICOECHEA CIRO LUIS 1321 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109496 Ancien(s) lot(s) : 29-B-7-0C-05	35.05	m	96.18	m	3028.40	m ²	1	253 600	27 000	280 600
7610-77-4977-0-000-0000 2	PERREAULT SIMON 1331 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109494 Ancien(s) lot(s) : 29-B-8-0C-05	30.48	m	109.89	m	3039.70	m ²	1	106 300	27 000	133 300
7610-78-4411-0-000-0000 3	BOUCHER ALAIN 1351 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109497 Ancien(s) lot(s) : 29-B-9-0C-05, 30-B-15-0C-05	45.30	m	109.89	m	3906.40	m ²	1	164 800	27 100	191 900
7610-88-2462-0-000-0000 4	10259675 CANADA INC. 1371 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109501 Ancien(s) lot(s) : P 29-B-0C-05, P 30-B-0C-05	117.96	m	130.08	m	6427.70	m ²	1	42 900	27 300	70 200
7610-98-0194-0-000-0000 5	THIBODEAU LUCILLE 1480 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109473, 5109474 Ancien(s) lot(s) : P 30-B-0C-05	86.49	m	45.72	m	4069.20	m ²	1	314 000	27 100	341 100
7610-98-7163-0-000-0000 6	MONETTE SERGE 1210 RUE GARON Lot(s) rénové(s) : 5109478 Ancien(s) lot(s) : P 30-B-1-0C-05, 30-B-10-0C-05	117.87	m	108.53	m	9522.00	m ²	1	229 400	27 700	257 100
7610-98-1302-0-000-0000 7	FYFE JACQUES 1200 AVENUE DU PLATEAU Lot(s) rénové(s) : 5109507 Ancien(s) lot(s) : 30-B-9-0C-05	60.96	m	59.85	m	3847.20	m ²	1	220 800	27 100	247 900
7610-88-6519-0-000-0000 8	FRECHETTE CAROLANE 1430 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109508 Ancien(s) lot(s) : P 30B-0C-05	56.90	m	35.67	m	1093.70	m ²	1	108 100	14 800	122 900
7610-87-4766-0-000-0000 9	OUELLET PIERRE 1310 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109504 Ancien(s) lot(s) : 64-0C-05	60.96	m	119.36	m	5222.20	m ²	1	335 200	27 200	362 400

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage		Profondeur		Superficie		Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble
Nombre de dossiers:	9					Grand total:		9	1 775 100	232 300	2 007 400

ANNEXE B



No de contrat : G25-021

DEMANDE DE PRIX

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU SECTEUR 01
2025-2026 / 2026-2027

DÉSIGNATION LÉGALE DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Raison sociale	Déneigement Patrick Pesant
Adresse du siège social	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Téléphone	Bureau : 514-809-1842 Cellulaire :
Télécopieur	—
Adresse pour fins de correspondance	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Personne autorisée et responsable du contrat	Patrick Pesant
Fonction	Propriétaire
Courriel	Deneigementppesant@hotmail.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 838863801 RT 001 TVQ : 1074318637TQ 001
Numéro d'entreprise du Québec	2265322331
Date	2 Juillet 2025

**Veuillez compléter et retourner cette section du formulaire
si vous ne désirez pas participer à la demande de prix**

- ☐ Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande;
☐ La demande est hors de notre champ d'expertise;
☐ Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
☐ Autre : (veuillez indiquer la raison)

**Pour toute information, le signataire peut communiquer avec
Olivier Sicard au 450-882-2920 poste 2240.**

TABLEAU DE PRIX

Qté	DESCRIPTION	Prix unitaire 2025-2026	Prix unitaire 2026-2027	TOTAL
305 mètres	Avenue Huards et Plateau	4140 \$	4350 \$	8490 \$
150 mètres	Rue de la Succession	1415 \$	1486 \$	2901 \$
230 mètres	Avenue Fabien	3338 \$	3505 \$	6843 \$
		\$	\$	\$
		\$	\$	\$
		\$	\$	\$
	SOUS-TOTAL		18 234 ⁰⁰	\$
	T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)		911 ⁷⁰	\$
	T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total)		1 818 ⁸⁴	\$
	GRAND TOTAL		20 964 ⁵⁴	\$

Le signataire affirme être valablement autorisé à signer le présent document. Il affirme et accepte avoir lu et s'engage à respecter les engagements du fournisseur de services joints au présent document.

Signature	
Nom en lettres moulées	Patrick Pesant
Date	2 Juillet 2025

ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Prix

Le fournisseur de services s'engage à honorer son prix pour toute la durée du contrat et ce, jusqu'à complète exécution. Toute facturation supplémentaire non identifiée à la page 3 du présent document doit être préalablement autorisée par un représentant de la Municipalité sous peine de refus de paiement par cette dernière.

Documentation

Le fournisseur de services s'engage à remettre sur demande toute documentation nécessaire à la conclusion du contrat et aux vérifications d'usage tel que :

- Attestation de Revenu Québec
- Attestation de conformité de la CNESST
- Assurances
- Licences
- Toute documentation requise

